

25.02.2010 - 10:00 Uhr

Concerne l'initiative populaire annoncée "Pour une loi libérale sur l'interdiction de fumer" de la Communauté d'intérêts des restaurateurs libres suisses (CIRL): Prise de position de GastroSuisse

Zurich (ots) -

Le 1er mai 2010 entrent en vigueur la loi nationale et l'ordonnance sur la protection contre le tabagisme passif. La protection contre le tabagisme passif est ainsi réglée, même dans les cantons qui n'avaient élaboré jusqu'ici aucune disposition cantonale.

Les premières expériences montrent que ce sont principalement les établissements ayant une part élevée du chiffre d'affaires provenant des boissons qui sont le plus touchés, à savoir les bars, discothèques et restaurants avec tables des habitués bien fréquentées ainsi que les petits établissements. Les conséquences à long terme sur la branche ne peuvent pas encore être estimées à l'heure actuelle.

GastroSuisse a épuisé toutes les possibilités politiques dans le cadre des débats cantonaux et nationaux sur la protection contre le tabagisme passif. Cela reste un fait : les dispositions de la protection contre le tabagisme passif représentent une intervention massive dans la liberté entrepreneuriale, même si GastroSuisse a pu obtenir des corrections importantes de la législation nationale. À cela s'ajoute que de nombreux cantons renforcent encore la législation nationale par leurs dispositions.

Chez ceux des membres de GastroSuisse économiquement fortement défavorisés par l'interdiction de fumer, un grand mécontentement règne. Consciente de la portée du thème et vu les initiatives populaires attendues de la part de la Communauté d'intérêts des restaurateurs libres suisses d'une part et de la Ligue pulmonaire d'autre part, GastroSuisse effectuera lors de sa conférence de printemps à la fin mars 2010 une nouvelle analyse de la situation afin de fixer une stratégie avec les présidents des 26 sections cantonales et les quatre groupements sectoriels.

GastroSuisse est la Fédération nationale pour l'hôtellerie et de la restauration. Près de 21'000 membres (hôtels, pensions, auberges, restaurants et cafés) appartiennent à la plus grande association patronale de l'hôtellerie-restauration.

Contact:

GastroSuisse
Marketing et communication
Brigitte Meier-Schmid
Tél.: +41/44/377'53'53
E-Mail: maco@gastrosuisse.ch